



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille seize le 10 mai, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 4 mai 2016, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

M. RIMARK, Mme BAUDERE, M. CARREAU, Mme SARRAUTE, M. WINTERSHEIM, M. LORIAUD, Mme HIMPENS, Adjoint, Mme MARECHAL, M. VERDIER, M. ELIAS, M. GEDON, Mme HOLGADO, M. CAVALEIRO, Mme LANDAIS, Mme QUERAL, M. BODIN, M. INOCENCIO, Mme BERTHIOT, Mme BAYLE, M. CASTETS, Mme LUCKHAUS, M. SABOURAUD, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:

Mme MERCHADOU à M. CASTETS, Mme DUBOURG à M. GEDON, M. GABARD à M. VERDIER, M. MONMARCHON à Mme SARRAUTE

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. GEDON est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

17 – PLAN DE FINANCEMENT LIE AUX TRAVAUX DE DEVEGETALISATION DES REMPARTS DE LA CITADELLE AUPRES DE LA DRAC

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Le programme des travaux de dévégétalisation des murailles de la Citadelle se poursuit. Il contribue largement à enrayer le processus de dégradation grâce à un entretien régulier.

Ce programme s'établit, chaque année, en concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France et le Centre Technique Municipal de la Ville.

Dans le cadre des dépenses de fonctionnement retenues lors du vote du Budget Primitif 2016, la ville peut obtenir des subventions auprès du Ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Aquitaine – Limousin – Poitou – Charentes (DRAC).

En application du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse est la société FABRE FOURTINE TRAVAUX domiciliée Village 665120 SASSIS, pour un montant de 24 542,00 € H.T.

Par décision municipale n° 2016/66 en date du 22 avril 2016, reçue en Sous Préfecture le 28 avril 2016, Monsieur le Maire a sollicité une subvention auprès de la DRAC à hauteur de 40 % du montant HT de la prestation.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le plan de financement suivant :

Libellé des travaux	Montant H.T.	Montant T.T.C.	Subvention DRAC	Participation de la commune (TTC)
Dévégétalisation remparts de la Citadelle	24 542,00 €	29 450,40 €	9 816,80 €	19 633,60 €

- d'encaisser les recettes correspondantes à l'article 74718 chapitre 74 du budget principal.
- de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°1 (Finances- Ressources Humaines- Administration Générale Et Associations Diverses) s'est réunie le 2 mai 2016 et a émis un avis favorable .

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits:

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 12/05/16
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20160510-29857-AU-1-1

Pour le Maire empêché,
Monsieur Francis RIMARK

